



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 juin 2026

Loi PPL Hydro

La CFE Énergies salue la fin de l'incertitude et appelle les opérateurs à investir massivement

Après l'adoption définitive de la loi « PPL Hydro » par le Sénat le 16 juin et l'Assemblée nationale le 17 juin, la CFE Énergies salue l'esprit de responsabilité transpartisan des parlementaires. En actant le passage du régime de concession au régime d'autorisation, ce texte met fin à une décennie d'incertitudes européennes. Le syndicat appelle désormais les opérateurs historiques et leurs actionnaires à engager sans délai les investissements attendus par les salariés et la Nation.

UN VOTE HISTORIQUE QUI TOURNE LA PAGE DU SCHÉMA CONCURRENTIEL EUROPÉEN

Cette loi concrétise le compromis exigeant obtenu à l'été 2025 avec la Commission européenne. Même si la CFE Énergies a toujours dénoncé la contrepartie de mise à disposition forcée d'une partie de la production à la concurrence, ce texte met un terme à une période d'incertitudes qui fragilisait le secteur et permet enfin de redonner des perspectives à la filière hydroélectrique en France. Alexandre Grillat, Secrétaire National de la CFE Énergies, rappelle le combat mené : *« Depuis la première mise en demeure en 2015, les salariés des barrages subissaient des procédures européennes qui réduisaient leur horizon. Au sein d'une intersyndicale déterminée, convaincue que l'unité syndicale est un atout pour défendre l'intérêt général, nous n'avons ménagé ni notre énergie ni notre temps pour combattre cette perspective de mise en concurrence qui bloquait les investissements. »*

L'HYDROÉLECTRICITÉ AU CŒUR DE LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Pour la CFE Énergies, la relance des investissements est une urgence absolue. Qu'il s'agisse du black-out ibérique du 28 avril 2025 ou des phénomènes fréquents de cloche solaire, les tensions croissantes sur le réseau rappellent l'importance stratégique des capacités de pilotage, d'équilibrage et de stockage de l'hydroélectricité.

L'APPEL DE LA CFE ÉNERGIES AUX OPÉRATEURS ET À L'ÉTAT

Alexandre Grillat lance un appel clair : *« Maintenant que la voie est ouverte, la CFE Énergies attend d'EDF, de la SHEM et de la CNR qu'ils engagent sans tarder les programmes d'investissements. Nous attendons aussi que leurs actionnaires fassent la preuve de leur sens des responsabilités en les soutenant. »* Cet engagement, en particulier dans les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), est essentiel alors que la PPE 3 vise 2,8 GW de puissance supplémentaire d'ici 2035. Dans cette perspective, la CFE Énergies prévient que l'État et la CRE devront veiller à ce que les attributions ne profitent pas à des spéculateurs, mais servent l'intérêt général, la compétitivité et la décarbonation. Enfin, l'État devra impérativement s'assurer que les logiques de mise sur le marché ne mettent en péril ni la gestion partagée de l'eau, ni la sûreté des barrages, qui doit demeurer la priorité absolue.

Retrouvez ici la position détaillée de la CFE Énergies

La CFE Énergies est une Fédération syndicale représentant les cadres et les agents de maîtrise au sein de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (IEG). Créée en 1938, elle est aujourd'hui la 2^{ème} organisation syndicale de la branche des IEG et 1^{ère} au sein d'EDF. Elle est affiliée à la Confédération CFE-CGC. Elle défend les intérêts de ses adhérents et participe activement au débat sur l'avenir de l'énergie en France.

Service Presse
59 / 63 Rue du Rocher
75000 Paris

Contact Presse :
Alexandre Grillat
alexandre.grillat@cfe-energie.com

CFE Énergies

    www.cfe-energies.com